

Sud éducation 49

14 place Imbach 49100

ANGERS

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Bilan

ACTIF

Exercice courant

Banque 9054,02 €

Total général de l'actif

9054,02 €

PASSIF

Exercice courant

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

1329,57 €

Report à nouveau

7724,45

Total général du passif

9054,02 €

Compte de Résultat

Charges :

COMPTES DE CHARGES : 13 780,32 €

Produits :

Autres produits de gestion courante 3 028,11 €

Cotisations : 12 081,78 €

COMPTES DE PRODUITS : 15 109,89 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produits
Totaux	13 780,32 €	15 109,89 €
Résultat de l'exercice	1 329,57 €	
Totaux généraux	15 109,89 €	15 109,89 €

Annexe au comptes annuels
Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 49 publie ses états financiers pour l'exercice 2017 2018 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat. Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2017 2018:

Ressources de l'année :

Cotisations reçues 12 081,78 €

Remboursements d'avances à la fédération 3 027,70 €

Produits exceptionnels 0,00 €

Autres Produits d'Exploitation perçus 0,00 €

Produits financiers 0,41 €

Total des Ressources : 13 796,34 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION charge à elle de les répartir dans les syndicats fédérés selon leurs besoins.

7) AFFECTATION

Le résultat 2017 2018 sera porté en réserves générales pour 1 329,57 €

(vote de l' AG de décembre 2017)